



**ASSOCIATION LES GAIS LURONS**  
171 rue du 19 Mars 1962  
38160 SAINT ROMANS

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**2016/2017**

**1- ADMISSION**

*Le centre de loisirs « des gais lurons » section périscolaire est ouvert à tous les enfants de l'école élémentaire et maternelle.*

**2- INSCRIPTION**

*Les inscriptions se font en début d'année mais peuvent se faire en cours d'année.*

*Les parents doivent remplir une fiche d'inscription ainsi qu'une fiche sanitaire et le règlement intérieur leur est remis.*

*Les enfants peuvent être inscrits à l'année, au mois, à la semaine ou de façon occasionnelle.*

**3- LES TARIFS MENSUELS**

	<b>Tarif 1</b>	<b>Tarif 2</b>	<b>Tarif 3</b>
<b>Quotient familial</b>	<b>0 à 650</b>	<b>651 à 1000</b>	<b>1001 à 2000 et +</b>
<b>Forfait mois 1 enfant</b>	30 €	31 €	32 €
<b>Forfait mois 2 enfants</b>	46 €	47 €	48 €
<b>Forfait mois 3 enfants</b>	60 €	61 €	62 €
<b>Forfait matin</b>	3 €	3.50€	4€
<b>Forfait midi</b>	2€	2.50€	3€
<b>Forfait soir</b>	5€	5.50€	6€

*Concertant les forfaits matin, midi et soir : à partir de 6 fois le forfait mois est appliqué.*

*Les frais sont déductibles de vos impôts pour les enfants de moins de 6 ans. Un reçu vous sera donné en fin d'année civile.*

**4- LES HORAIRES**

*Les horaires lundi, mardi, jeudi et vendredi sont :*

- *Le matin 7h00-8h30*
- *Le midi 11h 45-12h30*
- *Le soir 16h00-18h30*

*Les horaires mercredi :*

- *Le matin 7h00- 8 h30*
- *Le midi 11h30 à 12h30*

*Il est rappelé que les enfants doivent être récupérés le soir au plus tard à 18h30.*

***Tout retard des parents après cet horaire entraînera une pénalité de 15€.***

## **5- MODALITES D'ACCUEIL**

**Suite aux travaux de restructuration des locaux de la maison des associations, les enfants seront accueillis durant toute l'année 2016/2017 scolaire sur le site de l'école élémentaire.**

**Le matin : 7h-8h30 (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)**

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments préfabriqués situés à coté de l'école élémentaire.

**Le midi : 11h45-12h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) 11h30-12h30 (mercredi)**

Les enfants sont accueillis à la bibliothèque de l'école élémentaire où les parents viennent récupérer.

**Le soir : 16h00-18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)**

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments préfabriqués et la bibliothèque de l'école élémentaire à partir de 16h00 où les parents viennent récupérer leurs enfants.

N° portable personnel de la directrice (Mme Gruny Marie-France) : 07 82 51 83 64

(À utiliser seulement en périodes scolaires).

Adresse e-mail : [perisco.lesgaislurons@orange.fr](mailto:perisco.lesgaislurons@orange.fr)

Le goûter est fourni par les parents, n'hésitez pas à mettre des produits laitiers, frigo à notre disposition (goûter à ce moment là amené le matin de bonne heure).

Pensez à apporter pour l'année une paire de chaussons ou pantoufles qui resteront au périscolaire rangée dans une boîte marqué à leur nom.

Une boîte de mouchoirs par famille pour l'année devra être fourni.

## **PERSONNEL ENCADRANT ET ACTIVITES PROPOSEES AUX ENFANTS**

Le personnel encadrant les enfants est composé d'une directrice Mme GRUNY Marie-France (titulaire du BAFD) et de quatre animateurs :

- Mme BOUCHET Laurence (titulaire du BAFA)
- Mme GRANGES Lydie (titulaire du CAP petite enfance et du BAFA)
- Melle ROYER Elise (non diplômée)
- Mme BILOUK Shéhérazade (titulaire du BAFA)

Nos animateurs proposent aux enfants des activités de :

- Art plastique (peinture, dessins)
- Bricolage (pâte à sel, création de petits objets à thèmes),
- Jeux de société
- Jeux de constructions kalpa, keenex
- Lecture, contes,
- Jeux de plein air (ballon, raquettes)
- Ping pong
- Babyfoot
- Pour les plus petits : dînette, petites voitures, puzzle.

## **6- DISCIPLINE**

Il est rappelé que les enfants accueillis à la garderie périscolaire doivent avoir des comportements et attitudes de respect et de politesse envers tous les adultes qui interviennent dans l'école mais aussi entre eux. De même ils doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement du centre de loisirs un avertissement sera donné. Au bout de trois avertissements l'enfant ne sera plus admis au centre de loisirs « les gais lurons ».

Fait à St Romans le 01/08/2016